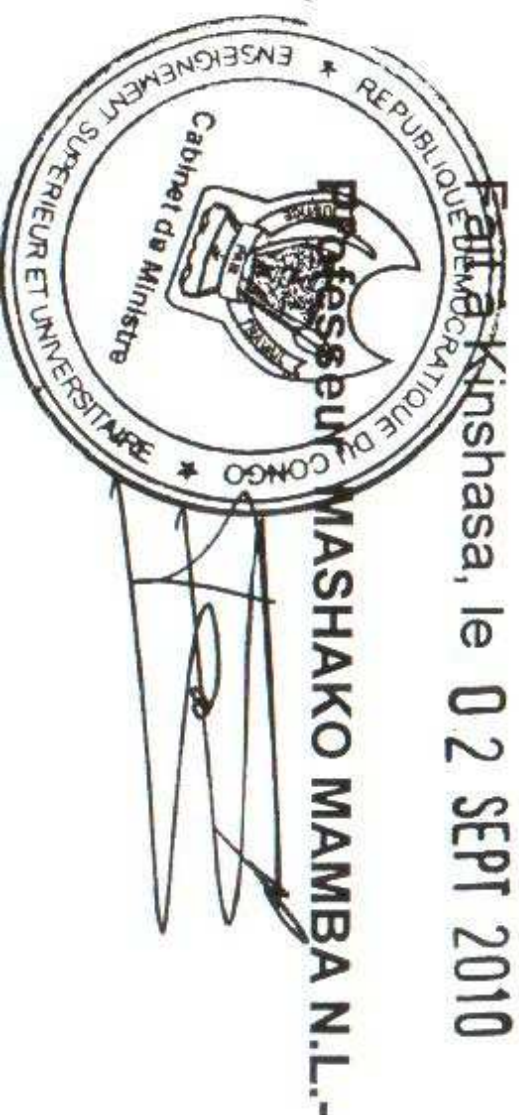


- Définir les pistes concrètes pour l'entrée de l'Institution dans le Processus de Bologne ;
- Organiser des ateliers de réflexion au niveau de chaque Faculté ou Section ;
- Rédiger un rapport trimestriel d'auto-évaluation et assurer sa transmission à l'Autorité de Tutelle.

J'attire votre particulière attention sur le fait que le système LMD est un processus très exigeant et nécessite de toutes parts, une préparation minutieuse. Tout le monde est donc prié de s'engager sans une moindre réserve.

Fait à Kinshasa, le 02 SEPT 2010

Professeur
MASHAKO MAMBA N.L.-





Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Le Ministre

NOTE CIRCULAIRE N° 025/MINESU/ CABMIN/MML/PK/2010

- Aux Présidents des Conseils d'Administration des Universités (CA-U), des Instituts Supérieurs Techniques (CA-IST), des Instituts Supérieurs Pédagogiques (CA-ISP) et AUPA;
- Aux Chefs d'Etablissements Publics et Privés (Tous) ;

Concerne : Création de Cellule LICENCE MASTER DOCTORAT (LMD)

Révérands, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que dans un proche avenir, notre pays va intégrer le processus de Bologne à travers le système **Licence, Master '(Maîtrise), Doctorat (LMD)**.

Il s'agit d'une profonde réforme de l'enseignement qui nécessite de revisiter toutes les lois, tous les règlements, toutes les pratiques pédagogiques, tous les programmes dans une perspective d'ouverture sur un espace **international et de mobilité** des étudiants et du corps professoral.

Cependant, Il y a lieu de noter que les préalables pour cette intégration sont les suivants :

- la réforme des programmes ;
- la suppression et/ou la fusion des cours ;

- la suppression du DES/DEA et le renforcement des programmes de 1^{er} 2^{ème} cycles en y ajoutant des cours de DES/DEA ;
- la réduction du volume horaire de théorie de certains cours et l'affectation d'un crédit horaire à la recherche personnelle de l'étudiant ;
- la détermination du nombre d'heures de cours pour un crédit;
- l'initiation des enseignants à un travail scientifique plus intense ;
- la formation du personnel administratif hautement qualifié (impliquant la modernisation du système de gestion, le dynamisme, etc.) ;
- la disposition des outils informatiques adéquats ;
- l'équipement des bibliothèques en ouvrages et matériels adaptés et modernes.

Afin de préparer au mieux notre entrée sans atermoiements et sans précipitations inconsidérées, je vous demande de mettre en place, à partir de **cette année académique 2010-2011**, à l'instar de la Cellule Assurance-Qualité, **une Cellule LMD**.

1. La Cellule ainsi mise en place doit se doter d'un Comité LMD composée des personnalités suivantes :
 - Secrétaire Général Académique : Président ;
 - Rapporteur Général : Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines ou Chefs de Section ;
 - Membres : Doyens des Facultés ou Chefs de section, Directeur du Personnel, Directeur des Services Académiques, Délégué du partenaire en l'occurrence, un étudiant.
2. La Cellule ainsi instituée aura comme tâches de:
 - Sensibiliser et informer la Communauté universitaire sur le caractère incontournable du Processus de Bologne et ses variantes applications à travers monde ;
 - Réfléchir et échanger sur la conception et la mise en place du système LMD au sein de l'Etablissement;